

## P.S.T. : l'intervention sociale en question

L'expérimentation des "Projets Sociaux de Territoires", qui s'est déroulée en 2003-2004 sur une vingtaine de sites en France, a fait l'objet d'une évaluation réalisée par FORs-Recherche Sociale.

Le rapport (disponible sur le site de la DIV) est particulièrement décapant surtout lorsqu'il montre que l'expérimentation des PST révèle la crise qui affecte le système des interventions sociales :

... "L'émiettement du travail social, la multiplication des intervenants avec des missions trop générales (comme celle consistant à "créer du lien social" ou à "faire de la médiation") ou au contraire très ciblées (comme le sont les "mesures d'accompagnement") dans des contextes institutionnels mouvants nuisent à l'investissement des professionnels dans des projets de développement... L'identité professionnelle à partir de laquelle se construit l'implication des acteurs mais aussi l'adhésion au projet de l'institution à laquelle on appartient ont été singulièrement battues en brèches ces dernières années. Le travail social (dont on se plaît à rappeler le caractère récurrent de son "malaise") a été ainsi particulièrement impacté par la montée de la précarité chez les ménages et par l'épuisement de l'Etat-Providence.

A ce propos, il faudrait parler moins de la crise que traversent des professionnels que d'une crise d'un système d'action tout entier qui s'exprime autant dans la perte progressive de la lisibilité des lignes

politiques défendues par les institutions (Etat, Conseil Généraux, CAF,...) que dans la remise en cause de la fonction même du travail social dont les moyens d'intervention apparaissent toujours plus précaires ou abstraits face à des demandes toujours plus nombreuses et urgentes..." (extrait du rapport Evaluation nationale de l'expérimentation des Projets Sociaux de Territoire, mars 2005 - rapport final).

Si l'expérimentation des PST est révélatrice de la crise qui affecte le système d'interventions sociales, il est aussi, dit le rapport, "laboratoire" de son renouvellement. Neuf points clés semblent avoir présidé à la réussite de certaines actions en PST ou pourraient dessiner les conditions de leur efficacité parmi lesquels l'existence d'une maîtrise d'ouvrage sociale, le rapprochement des dispositifs de formation continue des professionnels, le travail de culture de l'action collective et de développement social,... Il y a là une réelle continuité avec le rapport Brévan Picard de septembre 2000 (Ville : une nouvelle ambition pour les métiers) qui affichait comme une nécessité de s'engager dans une logique de décloisonnement.

Le partenariat, dans l'intervention sociale, est de règle sur Rennes depuis des années. En même temps, il est sans cesse à recalculer, réanimer, réinventer. L'idée de projets sociaux de territoires adaptée au contexte local et au découpage territorial pertinent pour agir est en fin de compte une bonne idée... que reprend à son compte le projet de charte territoriale de cohésion sociale.

## INFOS BREVES

- A lire : **La pauvreté en Bretagne** - INSEE-CAF de Bretagne, les dossiers d'Octant, mai 2005
- A consulter (au moins !) : **L'observatoire des inégalités**, [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)
- **Tableau de bord social de Rennes, données 2004** : sortie le 1er octobre 2005
- A voir : **Face B**, saison 3, les jeunes à la découverte du monde du travail (réalisation Marianne Bressy), sur TV Rennes

Edition : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, 6, cours des Alliés, CS 84304, 35043 Rennes Cedex  
02.99.31.52.44 - Fax 02.99.30.81.17 - E-mail : [contact@apras.asso.fr](mailto:contact@apras.asso.fr)

Directeur de la publication : Philippe Caffin

Rédaction : Daniel Erhel, Philippe Caffin

Maquette : Sylvie Rault

Imprimerie : BUG, 6 cours des Alliés, 35043 RENNES CEDEX



A.P.R.A.S.

## Alerte...

Le 9 mars dernier, les membres du Conseil d'Administration de l'APRAS se sont retrouvés en séminaire pour se ressourcer. Il s'agissait de faire un arrêt sur image afin de reprendre possession de l'APRAS, de reprendre conscience de ce que notre association a d'original, d'unique et, donc, inévitablement, de fragile et de riche en potentialités.

Nous avons donc revalidé ses 3 grandes missions : l'observation sociale et les études, l'animation de projets partenariaux et l'animation sociale de proximité.

Cependant, chacune de ces missions s'est vue enrichie, complétée et surtout évaluée à l'aune des nouveaux enjeux qui se font jour clairement désormais. Ainsi, prenons l'"observation sociale". S'il est un emblème de l'APRAS, c'est bien "son" Tableau de bord. Qui n'en a pas entendu parler ? Pourtant, il apparaît qu'il nous faudra le travailler davantage en commun — politiques et professionnels —, enrichir les données de l'observation et se les approprier en les exploitant collectivement. C'est le 1er enjeu. Le 2ème enjeu concerne le champ d'intervention de l'APRAS. Selon les sujets, telle ou telle organisation se sentira moins concernée. Pour autant il est nécessaire que chacun s'y retrouve puisqu'il s'agit de mieux penser et de mieux organiser le développement social. Le 3ème enjeu est celui du territoire... Si le périmètre de base est celui de la commune de Rennes, pour l'ODS et l'observatoire de la délinquance, le travail s'est enclenché sur Rennes Métropole. Le 4ème enjeu enfin est totalement nouveau... il s'agit d'une commande "d'alerte" que nous passons aux professionnels de l'APRAS. Ils sont au carrefour des études, du recueil des données et ils peuvent nous mobiliser sur des phénomènes nouveaux ou des tendances lourdes qui apparaîtraient sur le terrain.

Pas de répit donc à l'APRAS... Nous avons besoin d'être ensemble, en alerte, créatifs et performants car la mission commune qui nous unit c'est de penser et d'organiser le développement social de Rennes.

Maria VADILLO,  
Présidente.

## Du côté de l'APRAS

## Populations étrangères :

Rennes Métropole engage actuellement la préparation de son projet communautaire pour les années à venir, sur une démarche Agenda 21.

L'APRAS a été sollicitée pour la 1ère phase du travail sur la thématique "accueil et intégration des étrangers". L'objectif est de faire un état des données chiffrées et statistiques sur les étudiants étrangers, les chercheurs, les enfants scolarisés, les demandeurs d'emploi, les créateurs d'entreprise, les associations,...

A partir de cet état des lieux, il s'agira de réfléchir sur les étrangers, "ressources" pour l'agglomération.

## Veille éducative :

L'APRAS poursuit sa mission d'accompagnement sur la Veille Educative, initiée au premier semestre 2004.

Depuis décembre 2004, la Veille Educative dispose d'un chargé de mission en la personne d'Arnaud Lucas, recruté par la Ville de Rennes (contact : 02.99.28.55.50) pour une année d'expérimentation.

Le 8 juillet prochain, comme l'an dernier, une cinquantaine d'acteurs (éducatifs et sociaux) se retrouvent autour de la question : **décrochage scolaire, absentéisme, mobilisation partenariale, où en est-on ?**

## Territoires prioritaires :

L'APRAS et l'AUDIAR ont réalisé, dans le cadre de l'Observatoire des données sociales, une fiche de synthèse de chacun des territoires prioritaires de la Politique de la Ville, afin de faire le point sur leur situation et leur évolution sur 3 thèmes sensibles :

- les ressources,
- le chômage,
- l'éducation.

Une 7ème fiche dégage une typologie des territoires prioritaires, souligne la disparité entre les IRIS et résitue les territoires prioritaires par rapport à la ville de Rennes et à Rennes Métropole : les inégalités de territoires sont encore d'actualité...

Espaces Sociaux  
Communs... en route

L'APRAS accompagne les responsables des institutions partenaires et les équipes des futurs E.S.C. dans leur préparation à la vie commune à Rennes Centre (Kléber), dont l'accueil commun ouvrira en octobre 2005 et au Blosne, qui va ouvrir ses portes en janvier prochain.

Le travail commun devance

largement l'ouverture des sites (Kennedy et Doyen Colas) sur Villejean. Les partenaires des Champs Manceaux se mettent en route également, même si l'ouverture n'est prévue que pour 2008.

Une récente rencontre des responsables des CDAS, antennes CCAS, centres sociaux et Mission Locale a permis de constater que, petit à petit, "l'esprit" de la charte ESC gagne le terrain.

## SOMMAIRE

Edito	p. 1
Du côté de l'APRAS	p. 1
Réparation pénale en I-et-V.	p. 2
La fonction sociale des Locaux Collectifs Résidentiels	p. 2
Passeport loisirs et Culture	p. 3
P.S.T. : l'intervention sociale en question	p. 4

## Réparation pénale en Ille-et-Vilaine : 1er bilan

Réalisée

Depuis 2001, la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ille-et-Vilaine expérimente un modèle de réparation pénale original : destiné aux mineurs mis en cause suite à une infraction, ce dispositif a pour but d'assurer la réparation du préjudice causé à la victime et à la société de façon directe ou indirecte et d'éviter la récidive. Une douzaine de chargés de réparations, bénévoles agréés, assurent la mise en oeuvre de cette mesure, sous la conduite et la responsabilité de la P.J.J.

### "Jeu d'acteurs"

Un premier bilan qui a concerné 71 jeunes pour qui la mesure s'est achevée avant mai 2004 met en lumière le rôle de chacun des acteurs indispensables à la réussite de la mesure de réparation. Chacun y a un rôle bien précis : le jeune qui s'engage, prend à son compte la réparation ou traîne les pieds, les parents qui accompagnent leur enfant ou suivent de loin, la victime qui donne corps et résonance au délit, le chargé de réparation dans sa fonction de médiation éducative. Au regard de la majorité des situations décrites, pour être efficace, la réparation ne peut se limiter au seul face à face entre le chargé de réparation et le jeune. Même les parents peuvent avoir un rôle déterminant. Leur présence, leur réaction, leur compréhension de la réparation pénale sont des atouts pour sa réussite. A l'inverse, leur faible implication et leur

attitude peuvent avoir un impact négatif.

### "Les victimes"

Même si la mesure le prévoit, il n'est pas toujours possible d'associer la victime qui ne souhaite pas forcément le face à face avec les jeunes : quelques exemples montrent toutefois combien sa présence est efficace pour que le jeune comprenne l'effet de ses actes. Lorsque la victime est une institution (collectivité publique, syndic, SNCF,...), il est également important qu'elle puisse être bien identifiée et coopérante dans la démarche éducative. Les chargés de réparation en témoignent : les premiers pas de la démarche consistent souvent à échanger sur la perception de l'importance du délit et sur ses conséquences ; il faut qu'ils s'en fassent une idée concrète, touchent du doigt l'ampleur des dégâts collatéraux

(effectifs ou potentiels). La rencontre d'un élu ou d'un directeur d'entreprise peut contribuer à cette prise de conscience qui, au moins pour certains jeunes, sera le meilleur remède contre la récidive.

### "Le temps éducatif"

La mesure s'inscrit dans le champ éducatif. Plusieurs entretiens sont nécessaires pour que le jeune comprenne la situation, mesure les effets de son acte, adhère à l'idée de réparation, s'y engage et en tire le bilan : le chargé de réparation accompagne cette démarche en lien avec le Parquet qui en a décidé le principe, donne son avis sur la réparation projetée et décide ou non, au vu du rapport du chargé de réparation, d'"effacer l'ardoise". Le chargé de réparation est le référent et le garant de la mesure. En fonction du contexte et de l'avancée du jeune dans la réflexion, il va

décider du temps nécessaire pour que la réparation ait le maximum d'impact éducatif. Il va s'employer à susciter l'expression des jeunes, en particulier sur la question de la loi, des règles de la société, des devoirs et obligations citoyennes qui semblent parfois une découverte chez certains jeunes. Du coup, les effets positifs sont parfois étonnants pour ce jeune qui découvre l'engagement associatif au cours de la réparation qu'il effectue ou celui qui repart hypermotivé pour un apprentissage qu'il avait quelque peu délaissé.

L'expérimentation de la mesure de réparation est à l'évidence un dispositif bien adapté à ces jeunes qui "dérangent" un peu à un moment. L'objectif est de prévenir la récidive ; il semble qu'on soit de ce fait sur la bonne voie, même s'il faut attendre d'avoir un peu plus de recul.

En cours

## La fonction sociale des Locaux Collectifs Résidentiels

L'APRAS est plus connue des Rennais par les locaux qu'elle gère dans les quartiers que par son Tableau de bord social et ses animations partenariales.

Actuellement, 161 locaux, propriété de la Ville de Rennes ou des bailleurs sociaux sont mis à disposition d'associations, de collectifs d'habitants ou de particuliers pour un usage régulier, permanent ou occasionnel.

La gestion quotidienne de ces locaux apporte de nombreuses informations sur les besoins et les pratiques tant des associations que des habitants. Elle montre une grande diversité d'associations demandeuses et d'usages. En même temps, elle amène des interrogations sur le lien des utilisateurs avec le quartier, les effets de leur activité sur le quartier, les dynamiques inter-associatives de proximité et pose la ques-

tion de la "fonction sociale des locaux collectifs". Ce sera la question centrale de l'étude.

Ce travail, auquel est fortement associée l'équipe de l'APRAS, s'appuiera évidemment sur les données de gestion des locaux. Il devrait permettre d'éclairer les questions récurrentes auxquelles l'APRAS est confrontée comme celle de la demande de locaux venant de grou-

pes non structurés de jeunes.

Le LARES, qui réalise cette étude, effectuera notamment des entretiens auprès d'une quarantaine d'utilisateurs ainsi que des tables rondes.

Le rapport final est prévu pour octobre 2005.

## Passeport Loisirs et Culture réalité et enjeux d'une expérience

L'année 2004 a été la première année complète de fonctionnement du "Passeport Loisirs et Culture". Un premier bilan, présenté le 7 mars dernier aux partenaires impliqués (Comité de suivi), et le 31 mai à ceux qui se mobilisent pour sa réussite, permet de mesurer le chemin déjà parcouru.

### En quelques mots...

#### ► Socle :

- Le passeport trouve son fondement politique dans la loi de 1998 de "lutte contre les exclusions" qui affiche l'objectif "d'un égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs".

- Le passeport a été initié dans le cadre partenarial du Contrat de Ville 2000-2006 qui affiche parmi ses objectifs l'accès à la vie sociale, aux loisirs, aux activités sportives et culturelles des habitants des territoires

prioritaires.

#### ► Pour qui ?

Le passeport est destiné aux habitants de Rennes et de Saint-Jacques-de-La-Lande sous critère de ressource (600 € pour une personne seule, tranches 1 et 2 des bons vacances CAF pour les familles).

#### ► Pour quelles activités ?

Pour toute activité, ponctuelle ou régulière, sportive, culturelle ou de loisirs, proposée par un organisateur ayant signé la charte.

#### ► Le passeport :

C'est un titre de paiement

utilisable dans les structures locales adhérentes à la charte d'engagement. Il est nominatif. L'enveloppe mise à disposition de chaque personne (200 € maximum par an : 100 € à la charge de l'utilisateur et 100 € d'aide financière) peut être utilisée en une ou plusieurs fois selon le coût des activités.

#### ► La charte :

La clé de voûte du dispositif passeport est une charte d'engagement réciproque, fruit d'un long et fructueux travail d'acteurs qui tissent aujourd'hui la trame du passeport : engagements éthiques proposés à tous,

engagements des financeurs et organisateurs, des accompagnateurs sociaux, des acteurs culturels, sportifs et de loisirs et des utilisateurs. Le fonctionnement en place (et en mouvement) s'appuie sur une répartition des rôles entre l'accompagnement (travailleurs sociaux et associations), la médiation (acteurs qui proposent sports, loisirs ou activités culturelles), la diffusion (centres sociaux, CDAS centre, Mission Locale), la gestion technique (OIS) et l'animation du réseau (APRAS).

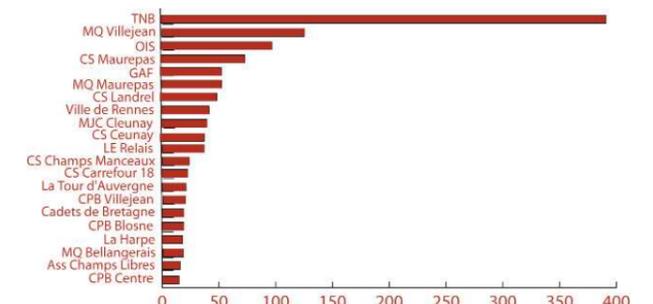
### Les utilisateurs

En 2004, ils ont été 940 (de 605 ménages) :

504 adultes et 436 enfants ainsi répartis (par centre de diffusion) :

Répartition Adulte/Enfant (en nombre d'utilisateurs)			
Centres de diffusion	ADULTE	ENFANT	TOTAL
CDAS KLEBER	93	20	113
CS CARREFOUR 18	45	18	63
CS CLEUNAY	76	81	157
CS CHAMPS MANCEAUX	44	51	95
CS LANDREL	39	43	82
CS MAUREPAS	117	103	220
CS VILLEJEAN	83	120	203
MISSION LOCALE	7		7
TOTAL RENNES	504	436	940

Les structures les plus fréquentées (en nombre de demandes) :



Au total : 118 structures ont "accueilli" le passeport.

### L'avenir du passeport :

► Dispositif expérimental initié et développé dans le cadre du Contrat de Ville, le passeport a un an pour convaincre qu'il est un des leviers d'une politique culturelle qui doit mobiliser les partenaires (financeurs et acteurs) **au-delà de l'année 2006** (qui marquera la fin du Contrat de Ville actuel).

► Les effets du passeport

doivent faire l'objet d'une évaluation sans complaisance : la mobilisation des acteurs sociaux et culturels est un signe très encourageant. Les rencontres annuelles de juin 2004 et mai 2005 ont montré que le passeport interroge les pratiques professionnelles mais aussi les représentations : l'accès à la culture est-il un droit fondamental et non secondaire ? qui doit supporter les coûts de la mobilisation professionnelle ? pratiques culturelles, pra-

tiques sportives et de loisirs sont-elles de même nature ? Le cinéma ou certains spectacles sont-ils des "biens de consommation" ordinaires ?

► Enfin, le pari du passeport est de **faire autrement**. Les usagers, les habitants ont la parole. Certains d'entre eux ont participé à la dernière journée du 31 mai comme acteurs, comme partenaires à part entière. Ils ne sont pas d'abord l'objet d'un dispositif. Certains ont même revendi-

qué d'être signataires de la charte d'engagement et de pouvoir entrer en débat avec les établissements culturels au sujet des manifestations et spectacles programmés. Ce qui fait apparaître que la pratique culturelle aura pour eux un tout autre sens si elle est l'aboutissement d'une conquête et non la soumission à une norme définie en dehors d'eux, ou encore quelque chose qu'on leur concède (avec la meilleure volonté du monde).